



La terminologie sur la maltraitance

Mélanie Couture, titulaire de la Chaire de recherche
sur la maltraitance envers les personnes âgées



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Forum des partenaires :
14 novembre 2023
Québec, Qc

« La tâche que j'essaie d'accomplir,
c'est par la puissance de l'écriture,
vous faire entendre, vous faire
ressentir, et c'est avant tout de vous
faire voir. » (traduction libre)

—Joseph Conrad, English Novelist
(1857-1924)

"My task which I am trying to achieve is by the power of the written word, to make
you hear, to make you feel—it is, before all, to make you see."



Utilité d'une terminologie en maltraitance



Dossier - Maltraitements infantiles — II) La mutation des savoirs

La maltraitance : essai de définition

Anne Tursz

DANS **LES CAHIERS DE LA JUSTICE** 2018/1 (N° 1), PAGES 39 À 46

- Fournir « une base consensuelle » pour les parties prenantes
- Calculer la fréquence afin de prendre des décisions de politiques publiques, allouer des ressources et évaluer les impacts des stratégies mise en œuvre
- Favoriser le repérage et le signalement

Comité québécois de terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées



Composition du comité :

- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées ;
- Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS) du Centre Intégré Universitaire de Santé et Services Sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CCOMTL) ;
- Ligne Aide Maltraitance Adulte Aînés (LAMAA) du CCOMTL;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ);
- Coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées;
- Secrétariat aux aînés (SA);
- Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS).



Principales modifications à la définition de la maltraitance

Définition de maltraitance 2017 vs 2022



« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée. »

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

La maltraitance, c'est plus qu'un geste



« Il y a maltraitance quand **une attitude, une parole**, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

- Les notions d'attitude et de parole sont ajoutées afin d'inclure une gamme de conduites n'étant pas explicitement nommée dans la version de 2017.

La négligence, c'est aussi une action mal effectuée



- « un défaut d'action appropriée » vient remplacer l'expression « d'absence d'action » afin de se coller à la définition de la Loi
- Inclut aussi une action effectuée de manière inadéquate

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou **un défaut d'action appropriée**, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

Une seule fois suffit, mais la situation peut se répéter



« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, **singulier ou répétitif**, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

- Les termes « singulier et répétitif » ont été déplacés afin de s'associer également aux « attitudes », « paroles », « défauts d'action » et aux « gestes ».

Ce ne sont pas seulement les familles qui sont maltraitantes



- Notion de « relation de confiance » s'étend en dehors des frontières intrafamiliales (un ami, un voisin, un bénévole, un prestataire de soins ou de services, etc.)
- Reconnaissance de la maltraitance organisationnelle

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, **une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance**, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

Intention de causer du tort ou de la détresse



« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause,
intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte »

- La notion « d'intentionnalité » met l'accent sur la volonté, ou non, de causer du tort.
- Ne qualifie plus la nature de l'action ou l'inaction menant à une situation de maltraitance.

Nous sommes tous des adultes



- Le terme « personne adulte » remplace celui de « personne âgée » afin de se rapprocher de la définition de la Loi.
- La définition s'applique à toute personne adulte âgée de plus de 18 ans incluant les personnes âgées.

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse **chez une personne adulte** »



Principales modifications aux types de maltraitance

Caractère transversal de la violation des droits



- Violation des droits se retrouvent dans tous les types de maltraitance.
- Souligne le fait que des droits sont susceptibles d'être violés dans toutes situations de maltraitance.

Droit à la sûreté

Droits à l'intégrité et à la liberté de sa personne

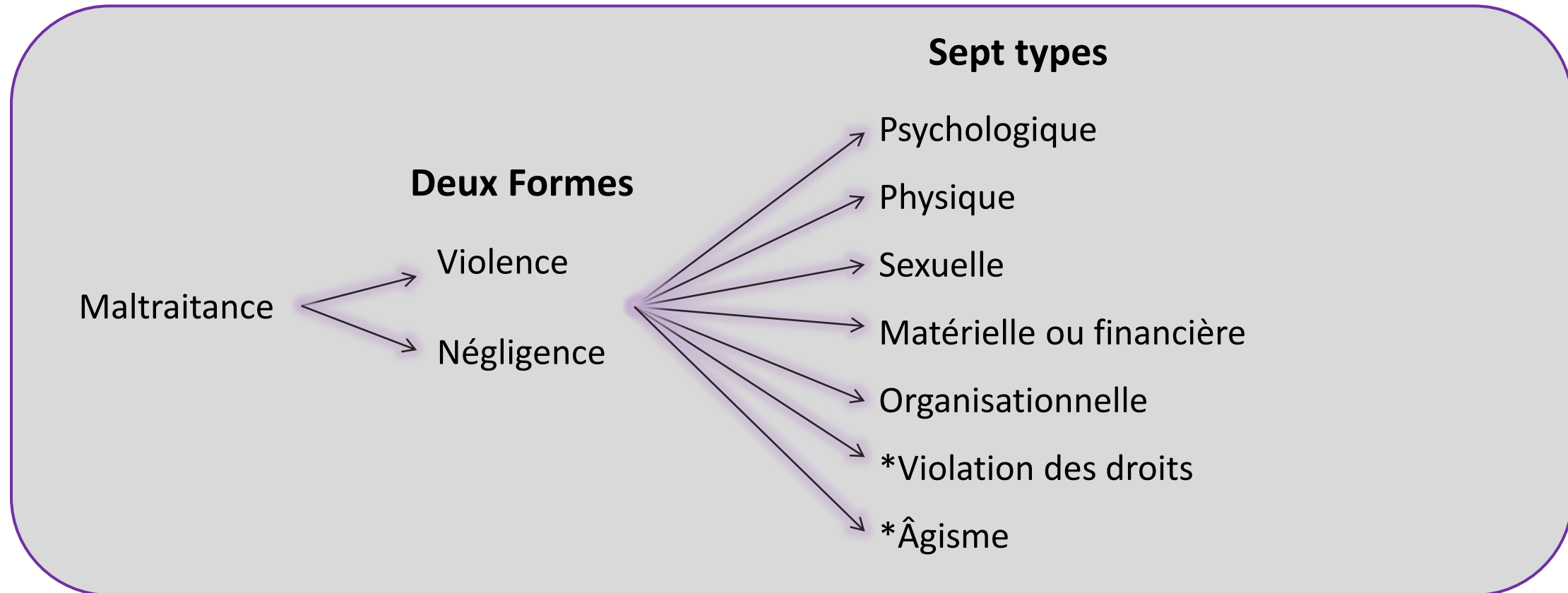
Droit à la sauvegarde de sa dignité

Droit à l'information

Droit au logement

Droit à la protection contre l'exploitation

Les formes et types de maltraitance



Caractère transversal de l'âgisme



- L'âgisme se retrouve dans tous les types de maltraitance.
- C'est un enjeu individuel et social qui nécessite des actions sur ces deux plans.

Croyance que toutes les personnes âgées perdent leurs capacités cognitives

Adoption d'attitudes infantilisantes se rapprochant de la maltraitance psychologique.

Croyance que les personnes âgées deviennent asexuelle

Non-respect de l'intimité dans les milieux de vie collectifs

Maltraitance psychologique vs sexuelle



- Les exemples de violences psychologiques ont été bonifiés pour inclure les propos xénophobes, capacitistes, sexistes, homophobes, biphobes ou transphobes.
- Le rationnel derrière cette décision est qu'il s'agit d'attaque à l'intégrité psychologique de la personne plutôt qu'à son intégrité sexuelle.



**Principales réalisations de la Chaire depuis le
dernier Forum en 2019**



PROGRAMME BIEN en résidence

pour la **B**ienveillance et contre
l'**I**ntolérance **E**ntre **N**ous

Objectifs

1. Promouvoir la bienveillance

- Valoriser la bienveillance entre les résidents et dans la résidence
- Faciliter l'adaptation et l'intégration des nouveaux résidents

2. Lutter contre l'intolérance

- Proposer des outils d'intervention pour lutter contre l'intolérance
- Clarifier le processus de gestion et de suivi des situations d'intolérance

Plus de 30 activités et outils originaux,
en plus de répertorier ceux déjà offerts
par d'autres organismes

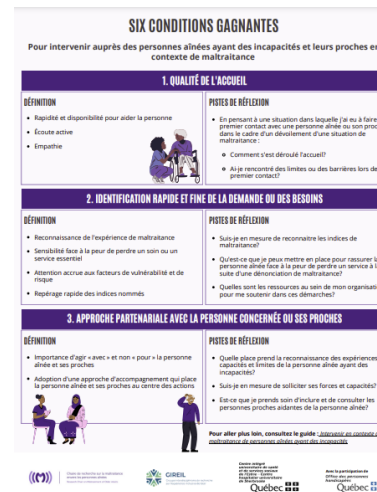




Guides de pratiques - La maltraitance envers les personnes âgées ayant des incapacités

Trois composantes :

- Guide pour soutenir la réflexion des personnes intervenantes des réseaux public et communautaire
- Aide-mémoire pour les personnes intervenantes
- Dépliant à l'usage des personnes âgées et de leurs proches



La maltraitance envers les personnes âgées ayant des incapacités

À l'intention des personnes âgées et de leurs proches

Ateliers 360 aînés – La réalité virtuelle pour lutter contre la maltraitance chez les aînés

La Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais
Ateliers 360 produits par UNLTD

Capsules de réalité virtuelle permettant de sensibiliser les personnes aînées, leurs proches et les intervenants du domaine de la santé et des services sociaux à la maltraitance, l'intimidation et l'âgisme.





Nouveaux projets en cours à la Chaire

Nouvelle programmation de recherche de la Chaire



- Co-construction et intégration d'innovations cliniques et organisationnelles
- Prévention et gestion de situations de maltraitance ainsi que la promotion de la bientraitance envers les personnes âgées
- En contexte de :
 - Proche aidance
 - Milieux de vie collectifs
 - Utilisation de technologie de maintien à domicile



Programme Reconnaître et Agir en MAltraitance en contexte de Proche Aideance (RAMAPA) (2023-2026) **(Financement de l'Agence de la santé publique du Canada)**

- Co-chercheuses : Sophie Éthier (Université Laval) et Maryse Soulières (UdeM)
- But du projet : Développer et implanter le programme en ligne RAMAPA dans des organisations communautaires afin de documenter les expériences des utilisateurs, les obstacles et facilitateurs à la mise en œuvre et l'efficacité pour contribuer à la prévention et à la gestion de la maltraitance en contexte de proche aideance.
- Collaboration avec L'Appui pour les proches aidants, Proche aideance Québec, Regroupement des organismes communautaires d'aidants naturels (ROMAN), CREGÉS, Canadian Network for the Prevention of Elder Abuse (CNPEA).



Résolution de situations préjudiciables de personnes âgées en lien avec la gestion de la résidence privée où elles habitent : Une recherche-action (2020-2023) (Fond québécois d'initiatives sociales et Centre de transformation du logement communautaire)

- **But** : Développer une campagne de sensibilisation et une intervention multicomposante visant à contrer la maltraitance envers les locataires âgés en RPA dans l'agglomération de Longueuil.
- **Avec** : les Habitations Paul-Pratt et le Comité droits des ainéEs en résidences privées, de l'agglomération de Longueuil, en collaboration du CREGÉS



Technologies de maintien à domicile : Identification des risques de maltraitance et des pratiques bientraitantes (2023-2025)

(Financement du Réseau Québécois de Recherche sur le Vieillissement)

- Co-chercheurs: Nathalie Bier (UdeM), Sylvain Giroux (UdeS), Patricia Belchior (McGill), Thomas Tannou (IUGM), Rosalie Wang (Toronto).
- But : Analyse secondaire de données qualitatives de projet antérieurs de l'équipe en technologies afin d'identifier les préoccupations et risques de maltraitance ainsi que les pratiques bientraitantes à privilégier.



CIBLES GRISES

La Chaire est fière de présenter son nouveau balado intitulé Cibles Grises.

Trois formats de balado sont prévus :

- Contenus scientifiques vulgarisés
- Entrevues avec des experts
- Réponses à la désinformation

Disponible en format vidéo et audio sur le site Web de la Chaire, ainsi que sur Youtube (vidéo), Soundcloud (audio) et Spotify (audio)



Merci !

Des questions ?



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Visitez notre site Internet :

www.maltraitancedesaines.com